

# Traitement des déchets : le recyclage réduit la facture

C'est un travail de foumi qu'a mené l'Ordif (Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France). Pendant plusieurs mois, il a épluché, décortiqué les coûts de la collecte des déchets et de leur traitement pour de nombreuses collectivités franciliennes. L'étude sera présentée aujourd'hui, à l'occasion de l'installation officielle à Paris de l'« Observatoire du coût des déchets », lors de la première rencontre des élus franciliens sur ce thème. C'est la seconde fois, en deux ans, que l'Ordif mène cette étude en utilisant une méthode comparative mise au point par l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Cette année, l'étude a couvert 30 % de la population pour la collecte, et 80 % pour le traitement. Premier constat : le coût moyen est passé en deux ans de 91 € à 87 € par an et par habitant (95 € au niveau national), soit une baisse de 4,4 %. La fourchette allant de 70 € à 114 € selon les collectivités. Environ 10 % est dédié aux frais fixes : person-

nels, frais de gestion, etc. Le reste étant plus ou moins partagé à parts égales entre la collecte et le traitement (enfouissement, incinération, tri...). Première explication à la baisse des coûts : la diminution des déchets générés par les Franciliens, notamment en raison de la crise.

## Le verre collecté génère des recettes à la revente

En 2000, on collectait 506 kg de déchets par habitant et par an, contre 474 kg en 2010. Mais si les coûts diminuent pour les collectivités, c'est surtout grâce aux recettes générées par les collectes sélectives. Car nos poubelles peuvent rapporter gros grâce au recyclage. Les boîtes de conserve donnent de l'acier, les briques et les emballages du papier, les canettes et les aérosols de l'aluminium. Autant de matières premières revendues et dont les cours ne



En 2000, on collectait 506 kg de déchets par habitant et par an en Ile-de-France, contre 474 kg en 2010. Une diminution en partie liée à la crise, les Franciliens consommant moins.

(LP/YOAN HENTGEN.)

cessent d'augmenter. « Les collectivités, qui misent sur la collecte du verre, ont des frais de gestion des ordures inférieurs aux autres, souligne Valentin Sauques, chef de projet à l'Ordif. Le verre n'a pas besoin d'être traité et est envoyé directement au recyclage en générant des recettes à la revente. Pourtant, aujourd'hui, en Ile-de-France, on recycle 20 kg de verre par habitant et par an. Quand on sait que le gisement potentiel dans la région est de 35 kg, voilà une piste possible d'économie. » Autre constat tiré de l'étude : l'inégalité des coûts, qui sont inférieurs dans les secteurs urbanisés de Paris et petite couronne (82 €) à ceux de la grande couronne (92 €) où les collectivités ont des investissements plus lourds. Notamment pour la collecte des déchets verts, des encombrants et le maillage des déchetteries.

Au final, la taxe sur les ordures ménagères acquittée par un Francilien est de 111 €, car il faut notamment rajouter le nettoyage de la voirie.

STÉPHANIE AUGUY